

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.15.68

Courriel : agaillard@mairie-marmande.fr

Réf. courrier : KD/AG : 2023.030

Marmande, le 20 septembre 2023

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER MAGDELEINE / BOUILHATS / DISPANS MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Lieu : maison de quartier de Magdeleine

Début de la rencontre : 18h30

Fin de la rencontre : 20h00

En présence de : M. le Maire et de Mme Valérie GUILBAUD, élue référente du quartier Magdeleine, conseillère en charge aux solidarités et au Centre Social.

15 habitants

Service Citoyenneté : Alain GAILLARD

Début de la séance

Avec la venue de nouveaux habitants, un tour de table a permis à chacun de se présenter, ses motivations, ses intérêts à participer à la vie du quartier.

A l'issue de ce temps-là, plusieurs thèmes et ou interrogations ont été évoquées :

- Projet CLAE – jardinage
- Présentation Octobre Rose
- Dénominations de voies
- La fibre
- Les incivilités routières
- Projet déchetterie
- Propreté
- Rue des Orchidées
- Transport public

1- Projet CLAE - jardinage

Mme Langella responsable du Clae de Magdeleine présente le projet jardinage au sein de l'école.

Le principe de cette action est de faire participer les enfants à créer un jardin.

Lors de cette réunion, Mme Langella propose à l'assemblée si des habitants souhaitent participer à l'action ; un habitant répond favorablement.

2- Présentation octobre rose

Tous les ans, le mois d'octobre est synonyme de lutte contre le cancer du sein. L'opération Octobre Rose a pour but de sensibiliser au dépistage et de récolter des fonds pour la recherche et les soins de confort.

La ville de Marmande se propose décorer des arbres de la Filhole avec des écharpes roses.

3- Dénominations de voies

Certains tracés sur le territoire restent à dénommer. Le secteur en contre bas de la maison de quartier en fait partie.

Une personne de l'assemblée propose de dénommer cette voie « chemin de l'école de Magdeleine ».

Après consultation, les participants valident la proposition.

L'assemblée est satisfaite du projet sur le dossier des dénominations de voies. Il est rappelé que ce dossier sera toujours d'actualité (changement de propriétaire, locataire, construction...)

Rappel : la numérotation métrique

La méthode :

- Cette numérotation correspond à une distance exprimée en mètre depuis un point d'origine appelé « point zéro » (mairie, église...) et prend en compte les côtés pairs et impairs.

Avantages multiples

Le citoyen :

- Facilite l'accès aux soins et aux services à domicile (médecins, secouristes...)
- Facilite la livraison à domicile (commandes par correspondance, visites de courtoisies...)

La commune :

- Donne une cohérence d'identité à la commune / ville
- Facilite la gestion des listes électorales
- Permet la collecte des déchets

La mairie et la poste :

- Facilite l'identification des rues
- Fluidifie la distribution du courrier

Les services :

- Améliore l'identification et la gestion des clients par les services d'eau, d'électricité, gaz, police, sapeurs-pompiers, impôts...
- Permet le guidage et le repérage par GPS

4- La fibre

Les habitants ont abordé le sujet de la fibre. Certains résidents dénoncent le fait qu'ils n'ont toujours pas la fibre.

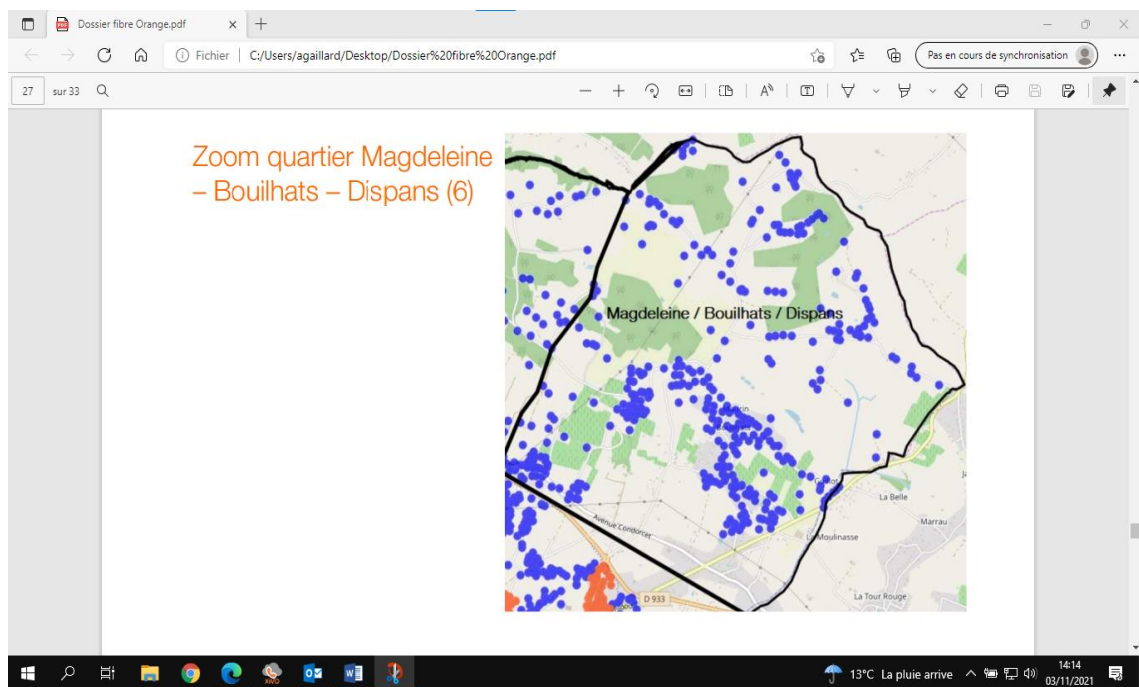
Il est rappelé que toutes les personnes qui souhaitent la fibre, doivent en faire la demande auprès de leur opérateur.

Lors d'une présentation publique du projet « fibre » par la société Orange, le 3 mars 2020, cette dernière reconnaît un retard sur l'implantation du réseau sur tout le territoire.

De part ces difficultés rencontrées dues à la spécificité du quartier (relief vallonné), Orange réalisera les travaux nécessaires pour répondre aux mieux aux attentes de la population.

Graphique explicatif de la situation sur le quartier (source société Orange)

- Chaque point bleu représente un « local adressable » dans son armoire. Local adressable = adresse d'une maison ou d'une entreprise connectée dans l'armoire de rue.



5 – Incivilités routières

Un habitant soulève un gros danger sur le tracé de la voie communale n° 3 qui passe devant l'école de Magdeleine.

En effet, la vitesse des voitures qui empruntent cet axe, limité à 50 km/h, provoque la colère des riverains.

Ils réclament plus de contrôle de gendarmerie / police municipale.

Une réponse du service voirie de VGA propose la pose d'un radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes.

Il est aussi proposé un plateau ralentisseur devant l'école.

Un autre problème d'incivilité routière touche la route du chemin des vigneronns.

Cette voie est empruntée par de nombreux automobilistes, qui d'après les riverains roulent à vive allure.

La route des chemins des vigneronns c'est : 1600 mètre linéaire et largeur 3.30 en moyenne.

Une vitesse limitée à 50km/h au milieu (de chaque côté du lieu-dit Bouilhats) sur environ 440 mètre linéaire et donc le reste de part et d'autre est limité à 80 km/h.

De part l'étroitesse de la voie, un marquage au sol n'est pas possible.

Par contre, le service voirie peut limiter en totalité la route à 50 km/h.

Pour terminer sur les incivilités routières, l'assistance demande à la municipalité de se rapprocher de la société qui gère les camions poubelles, sur le principe de sensibiliser les chauffeurs de camions à respecter les limitations de vitesse.

6- Projet déchèterie

Un nouveau projet concernant la création d'une nouvelle déchèterie est à l'ordre du jour. Le concept est sous la responsabilité de VGA.

Le lieu de cette nouvelle plate-forme sera sur le quartier de Lolya (derrière les services techniques de la municipalité).

Lors des prochaines réunions, nous donnerons des informations en lien avec l'avancée du projet.

7- Propreté

Les habitants se plaignent des déchets qui jonchent la voie routière ainsi que les fossés au sein du quartier.

L'assemblée demande qu'un règlement soit appliqué auprès des automobilistes qui transportent leurs déchets à l'aide d'une remorque.

En effet, obliger tous les automobilistes à bâcher leur remorque remplie de déchets en direction de la déchetterie solutionnerait ces problèmes de détritrus dans les fossés et sur la voie.

8- Rue des Orchidées

Une habitante se plaint que la faucardeuse ne passe pas devant chez elle.

Sa remarque concerne l'entretien des fossés. Pour rappel l'entretien est réalisé par VGA.

L'imbroglio juridique concernant la voirie sur le territoire de Marmande confirme que certaines parties du territoire ne sont pas d'intérêt communautaire (VGA).

9- Transport public

Une personne demande pourquoi le quartier n est pas desservi par le transport public.

L'élue répond qu'il n'y a pas d'horaires journaliers concernant le transport public. Par contre, il existe un transport à la demande (appel téléphonique numéro vert).

